

AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE N°2020-391 du 1^{er} avril 2020

N° 2020-37 :

Avenant N° 1 à la convention signé le 24 avril 2020 passé entre la Ville et la Société Française des Habitations Economiques, 1175 petite route des Milles – 13080 AIX-EN-PROVENCE.

Objet : L'article 1 de la convention est ainsi modifié :

Afin de faciliter l'opération de démolition reconstruction du bâtiment sis 53 rue François Peissel menée par la S.F.H.E., la commune met temporairement à disposition du bénéficiaire, qui accepte, une partie de son terrain cadastré section BL N° 0058 et situé 6 chemin du Pelleru, ainsi que le terrain cadastré AM 20, pour permettre le passage des engins et du personnel qui interviennent sur le chantier.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Durée : la convention prendra fin après la purge des réserves suite à la réception du chantier.

Caluire et Cuire, le 27 avril 2020

Philippe COCHET
Maire

